

Agresser une DJ Juive ne libérera pas la Palestine
par Jonas Pardo, Directeur de l'association Boussole antiraciste
tribune signée par 300 personnalités et parue dans *Libération* le 22 juillet 2026

Le combat pour les droits du peuple palestinien, légitime et nécessaire, ne saurait justifier la diffusion d'accusations infondées visant une personne en raison de son identité, de supposées appartenances, ou même de ses opinions.

Depuis le spectacle donné lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris, la DJ et artiste Barbara Butch est la cible d'une campagne de harcèlement qui mêle lesbophobie, grossophobie et antisémitisme.

A la suite des Jeux, plusieurs groupes d'extrême droite l'ont accusée de blasphème, d'atteinte aux «bonnes mœurs» et de participer à une prétendue décadence culturelle. Après sa nomination à la direction artistique de la Nuit blanche, les attaques ont pris la forme d'insinuations sur sa rémunération, de soupçons de favoritisme, de procès d'intention autour d'un supposé agenda idéologique. Plus récemment encore, un journal identitaire a choisi de faire figurer Barbara Butch en une au côté du pédocriminel Jeffrey Epstein, les présentant tous deux comme les symboles d'un Occident prétendument «dégénéré».

Références à l'argent, soupçons de corruption morale, accusation de complot contre les cultures européennes : Barbara Butch n'est pas attaquée pour ses œuvres, ses prises de parole ou ses actes. Elle est visée à travers des imaginaires antisémites et LGBTphobes dont l'histoire est ancienne.

Depuis quelques mois, c'est l'accusation de «double allégeance» qui est mise en circulation sur les réseaux sociaux. Vieille accusation stéréotypique, les Juifs seraient inféodés à un Etat étranger dont ils défendraient les intérêts de manière dissimulée.

Le soir de la Nuit blanche, tandis qu'un groupe de militants catholiques intégristes tentaient d'empêcher la tenue d'un événement organisé dans l'église Saint-Laurent (dans le X^e arrondissement de Paris), des militants proches de la section grenobloise de LFI cherchaient à perturber le concert de Barbara Butch, place de l'hôtel de ville.

Dans un tract distribué au public venu assister à la soirée, ils appelaient la ville de Paris à «ne pas servir de marchepied à la propagande d'Israël» et demandaient la déprogrammation de l'artiste, décrite comme une «personnalité sioniste» et «figure de la stratégie de pinkwashing d'Israël». Des camps politiques censés être opposés désignent une même personne comme cible. Non pour ses créations, ses prises de parole ou ses actes, mais parce qu'ils projettent sur elle des fantasmes liés à ce qu'elle est : une femme juive et lesbienne.

Au printemps, le représentant grenoblois de La France insoumise, élu au conseil municipal de la ville, lance un appel au boycott de la DJ. Le harcèlement sort de l'espace numérique. Des militants rattachés au mouvement de Jean-Luc Mélenchon tractent et se mobilisent pour tenter de la faire déprogrammer, l'invectivent dès son arrivée sur ses lieux de travail et l'insultent en continu en espérant qu'elle sorte de la scène.

Rassemblés autour de l'idée que l'artiste participerait à une entreprise de propagande israélienne, c'est aux cris de «sale sioniste», raconte Barbara Butch, que des militants encadrés par LFI ont fini par l'empêcher de se produire au Cabaret frappé, à Grenoble, samedi, après vingt minutes de huées.

Les faits qui lui sont reprochés : avoir joué à la Pride de Tel-Aviv en 2025, et sa signature d'une tribune en défense de la loi visant à lutter «contre les formes renouvelées d'antisémitisme», dite loi Yadan. Les insoumis grenoblois considèrent ce geste comme une forme de soutien aux politiques meurtrières du gouvernement Nétanyahou et un soutien à la répression des voix propalestiniennes.

La DJ n'a en réalité pas joué à la Pride, qui n'a d'ailleurs pas eu lieu, mais dans une soirée privée à l'ambassade de France en Israël. Si elle a signé cette tribune, comme elle l'explique elle-même, c'est parce qu'elle voyait, dans cette loi, la possibilité d'un recul de l'antisémitisme, qu'elle vit d'autant plus après les JO de Paris.

Loin d'être un cas isolé, les tentatives d'écarter les artistes juifs et juives de l'espace public se multiplient de manière inquiétante depuis le 7 octobre 2023.

Réalisateurs, auteurs d'essais, de littératures ou de BD, musiciens, peintres, podcasteurs ou comédiens, ils et elles peuvent être sionistes, asionistes, antisionistes, leur mise au ban est aveugle à leur point de vue réel sur la situation au Moyen-Orient.

La défense des droits du peuple palestinien est un combat urgent, légitime et nécessaire. Mais elle ne saurait justifier la diffusion d'accusations infondées visant une personne en raison de son identité ou de supposées appartenances, ou même de ses opinions. La charte elle-même du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions, duquel se revendiquent les militants LFI, «rejette par principe les boycotts des personnes basés sur leur identité (comme leur citoyenneté, race, sexe ou religion) ou leur opinion».

Chacun et chacune est en droit d'avoir un désaccord avec des membres d'une minorité quelconque. Nous-mêmes, artistes, acteurs de la culture, auteurs, chercheurs et militants antiracistes signataires de cette tribune, avons des positions diverses vis-à-vis de la loi Yadan, plusieurs d'entre nous s'y sont opposés publiquement. En revanche, nous partageons une même conviction : désigner à la vindicte des individus issus d'une minorité sous prétexte de s'opposer à leur opinion, réelle ou supposée, n'a rien à voir avec l'exercice du débat démocratique et aboutit à l'augmentation de la violence raciste. La lutte antiraciste doit pouvoir faire exister des débats en son sein, sans exposer les victimes de racisme à plus de racisme.